



QUEL TYPE DE VISA POUR MARIAGE A LONDRES AVEC BRESILIEN

Par **magarobin**, le **16/08/2011** à **13:02**

Bonjour

voila ma situation

je suis francaise et jhabite a londres avec mon ami bresilien.Lui est en situation reguliere puisque il a un titre de sejour valide jusque 2014 obtenu d un precedent mariage.

nous allons nous marier a Londres et revenir en France fin 2012

JE voulais savoir quel type de visa doit il demander ; le visa long sejour??? depuis le consulat francais a londres

ou venir en france et faire les demarches

merci

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **14:14**

Il faut

- que vous demandiez un CCM avant de vous marier

- vous marier à Londres

- transcrire le mariage

- et quand vous aurez votre livret de famille, il doit demander un visa long séjour "conjoint de Français" au Consulat de France

Par **magarobin**, le **16/08/2011** à **14:16**

c quoi un CCM!!!

merci bcp

Par **magarobin**, le **16/08/2011** à **14:33**

CERTIFICAT CAPACITE DE MARIAGE; je viens de trouver

effectivement nous allons déposer notre dossier au consulat et en parallele a la mairie de notre district;

donc le fait que nous soyons mariés suffit pour cette demande de visa ?
moi je pensais au il fallait après le mariage faire une demande de titre de séjour pour l'Angleterre en tant que conjoint d'un ressortissant européen; l'obtenir et ensuite aller en France et demander un titre de séjour à la préfecture
: ce qui aussi envisageable mais le titre de séjour en UK est long à obtenir

en fait ce qui m'inquiétait c'est de demander un visa long séjour alors que son titre de séjour anglais a été obtenu d'un précédent mariage
mais donc c'est pas grave????

merci

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **14:39**

[citation]en fait ce qui m'inquiétait c'est de demander un visa long séjour alors que son titre de séjour anglais a été obtenu d'un précédent mariage mais donc c'est pas grave????[/citation] en fait, l'enquête va se faire au niveau du CCM d'abord, donc réunissez les preuves de la réalité de votre couple, celles de votre vie commune

Le reste il emploie le mariage pour obtenir le droit au séjour, vous êtes la seconde, vous devrez assumer ensuite les conséquences.

Par **magarobin**, le **16/08/2011** à **14:41**

merci

C MOI qui veut rentrer en France lol
alors je dois me marier

Je voulais juste être sûre qu'aux yeux de la loi française cela ne posait pas de pb
merci des réponses apportées

Par **magarobin**, le **16/08/2011** à **14:43**

merci

C MOI qui veut rentrer en France lol
alors je dois me marier

Je voulais juste être sûre qu'aux yeux de la loi française cela ne posait pas de pb
merci des réponses apportées

Par **magarobin**, le **17/08/2011** à **11:11**

Pour Domil

Encore une petite question merci :D

pour obtenir ce visa; ca ne pose pas de pb que moi je sois residente a Londres au moment de la demande?? ou faut il que jai une adresse en france et que je travaille
merci bcp

Par **benjamin6610**, le **21/07/2013 à 19:28**

bonjour

je suis un jeune togolais, ma femme (le mariage civil n'a pas encore été célébré)est citoyenne britannique.

actuellement à Londres pour accouché,je voudrais savoir quelles sont les documents à fournir pour un visas, car nous avons l'intention de s'installer à Londres?

merci

Par **youris**, le **21/07/2013 à 19:41**

bsr,
voyez avec un consulat britannique.
nous sommes un site juridique français.
cdt